

## Le Conseil d'Etat doit entrer en matière pour compenser les sacrifices consentis par le personnel



La FEDE a tenu pour ses membres une assemblée d'information le 20 avril dernier. Les trois conseillers d'Etat membres de la délégation du personnel, **Anne-Claude Demierre, Georges Godel et Jean-Pierre Siggen**, ont pu s'exprimer devant les membres et expliquer leur décision de ne pas entrer en matière sur un assouplissement des mesures d'économie ni sur un remboursement immédiat. Les arguments exprimés n'ont visiblement pas convaincu les membres présents.

En deuxième partie de séance, ceux-ci ont donc adopté une résolution qui demande au Conseil d'Etat d'entrer en discussion sur une compensation pour les sacrifices consentis durant ces trois ans. En effet, les délégués et

les membres du comité ne comprennent pas que le Conseil d'Etat n'ait pas pensé à faire un geste pour le personnel en prévoyant, en 2016, une atténuation des mesures d'économie, avec par exemple l'avancement de l'octroi du palier au 1<sup>er</sup> janvier au lieu du 1<sup>er</sup> juillet.

La FEDE a toujours défendu un partenariat social efficace privilégiant la discussion et la négociation. Cette ligne a porté, jusqu'à présent, ses fruits avec un Conseil d'Etat qui s'est montré à l'écoute de nos revendications. Encore dernièrement, la DICS a pris en compte une majorité des remarques et propositions de modification relatives au règlement sur la loi scolaire. Il ne serait pas compréhensible que, malgré un bénéfique record de 126 millions, le Conseil d'Etat n'entre pas en matière sur notre revendication qui demande une compensation équitable des sacrifices consentis. Nous sommes prêts à écouter le Conseil d'Etat sur la forme et sur le montant.

A ce jour le Conseil d'Etat n'a pas encore répondu à notre courrier. Nous espérons vivement qu'il nous écoutera afin de nous éviter de devoir envisager d'autres moyens pour faire entendre notre voix. Le comité de la FEDE tiendra le personnel informé de l'évolution des discussions, si discussion il y a.

La FEDE